



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 20 mai 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine),

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 8

### Délibération n° 2025/33 : Requalification des espaces publics au village : aménagement de la traversée du village – attribution des marchés

Vu la délibération n°2021/54 du 28 septembre 2021 portant sur les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu la délibération n°2022/64 du 9 décembre 2022 portant sur le phasage et la programmation du projet de requalification des espaces publics (REP),

Vu la délibération n°2023/04 du 13 janvier 2023 approuvant le plan de financement de la requalification des espaces publics au village : aménagement de la traversée du village,

Vu la délibération n°2024/54 du 20 septembre 2025 modifiant le plan de financement de la requalification des espaces publics au village : aménagement de la traversée du village,

Monsieur le Maire expose que la consultation des entreprises conforme au nouveau projet s'est déroulée du 14 mars au 25 avril 2025 via une procédure adaptée. L'ouverture des plis a été réalisée le 28 avril 2025 par la commission d'appel d'offre qui a constaté que trois offres avaient été déposées.

Considérant l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Sécurisation et aménagement de l'entrée Nord :
  - o L'entreprise BARRUEL Eric pour un montant de 29 255€ HT, soit 35 106€ TTC
- Création d'une placette :
  - o L'entreprise GRAVIER TP pour un montant de 36 395€ HT, soit 43 674€ TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

**MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarches nécessaires à cet effet,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : **28 MAI 2025**  
Date de publication :